Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260526-D_2026_57-DE

N° 2026-57 **26/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Avenant n°2 Bail Précaire - Société E-Bike Solutions pour l'Atelier Relais 20 - Bâtiment 5 situé 9 rue de Briangaud Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600)
Annexe : Avenant

Le Président de REDON Agglomération,

Un bail précaire a été mis en place entre REDON Agglomération et la société E-Bike Solutions.
Le bail est lié à l'exécution des prestations issues du marché public M2025044, notifié le 29 décembre 2025, par lequel REDON Agglomération a confié à la société E-Bike Solutions, l'exploitation et la gestion du service de location de vélos à assistance électrique « RED » pour le compte de REDON Agglomération, comprenant la réception et la réparation de la flotte de matériel, ainsi que l'accueil des usagers.

L'occupation a débutée le 24 mars 2026 dans les locaux situés l'Atelier Relais 20 - Bâtiment 5 situé 9 rue de Briangaud Parc d'Activités de Briangaud à REDON (35600) pour une surface de 220,50 m².

A compter du 27 mai 2026, la société E-Bike Solutions occupera l'atelier relais 3 5 Rue Francis Deniaud Zone de Cotard à REDON (35600) pour une surface de 185 m².

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2023_01 du 30 janvier 2023 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de modifier l'article 1 du bail précaire,**
- **les autres conditions générales du bail précaire demeurent inchangées,**
- **d'intervenir à la signature de l'avenant n°2.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34